

Décembre 2022

Fériés durant le congé annuel

Saviez-vous que...

Si un ou des congés fériés surviennent durant votre congé annuel, vous pouvez choisir entre :

- prolonger votre congé annuel d'autant de jours qu'il y a de congés fériés;
- reporter le ou les jours de congés annuels d'autant de jours qu'il y a de congés fériés;
- accumuler ce ou ces congés fériés en banque;



Si vous omettez d'exercer un choix, le congé férié qui survient lors d'une période de congé annuel est réputé être pris et votre journée de congé annuel demeurera dans votre banque.

Si vous choisissez de cumuler le ou les jours de congés fériés en banque, saviez-vous que vous pouviez ainsi cumuler un maximum de 5 jours de congés compensatoires par année?

Vous trouverez un formulaire SAFIR pour exercer votre choix.



Tournée du temps des fêtes



Plusieurs d'entre vous êtes venus nous voir pendant la tournée. Si vous nous avez manqué et que vous souhaitez recevoir votre cadeau, écrivez nous! Il nous en reste quelques uns.



Nos meilleurs vœux

Toute l'équipe de l'APTS du CIUSSS de l'Estrie CHUS vous souhaite un magnifique temps des fêtes. Qu'il puisse vous permettre de décrocher et de profiter du temps partagé avec la famille ou les ami.e.s. Que l'année 2023 soit positive et empreinte de gestes de reconnaissance pour tout le travail colossal que vous faites au quotidien. Vous êtes des acteurs essentiels du réseau de la santé et des services sociaux et nous espérons que vous serez reconnu à la hauteur de votre contribution cette année.



Nous vous souhaitons une magnifique année 2023

Votre exécutif local APTS du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Pour nous rejoindre APTS CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Adresse courriel : estrie@aptsq.com

Téléphone : 1-844-819-5757 poste 43200

Site internet APTS :

www.aptsq.com/estrie

Page Facebook APTS Estrie :

<https://www.facebook.com/syndicatAPTSEstrie/>

Page Facebook APTS National :

<https://www.facebook.com/SyndicatAPTS>